

Avis Financier

BFT MONETAIRE COURT TERME

Les actionnaires de la SICAV BFT MONETAIRE COURT TERME (Action I (C) : FR0010232298 ; Action I (D) : FR0011432558; Action I2 (C) : FR0013067808; Action I2 (D) : FR0013134731 gérée par la société de gestion BFT Investment Managers, sont informés des modifications suivantes à compter du 12/07/2019 :

À compter de cette date, la documentation juridique du fonds BFT MONETAIRE COURT TERME est mise en conformité avec les dispositions du règlement européen 2017/1131 sur les fonds monétaires, publié le 30/06/2017 au journal officiel de l'Union Européenne, et entré en vigueur le 21/07/2018.

De plus, les obligations puttables et callables ont été précisées dans la partie « Description des titres intégrant des dérivés » du prospectus du fonds.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPCVM que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) est disponible sur le site internet www.bft-im.com. Le prospectus, décrivant l'ensemble des caractéristiques, vous sera adressé sur simple demande écrite au siège de la société de gestion.

Pour de plus amples informations, merci de contacter BFT IM au 01 76 37 90 01.